

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°61/
15 OCTOBRE 2009

- Décisions du 14 octobre 2009 portant délégation de signature (COT,
ordre général, ordonnateurs secondaires et RPA)

DIR Bassin de la Seine

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

**direction
interrégionale
du bassin
de la Seine**

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifié, pour l'année 1991,

VU la loi n° 94-631 du 25 juillet 1994 relative à la constitution de droits réels,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14, 16, 17 et 27-1,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué et à M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription du Service Navigation de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF et de M. Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales par intérim.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS
M. Didier BEURAIN
M. Yves BRYGO
M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine par intérim
Chef de l'Arrondissement Seine-Amont par intérim
Chef de l'Arrondissement Picardie
Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BRYGO, la délégation consentie à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par son adjoint visé ci-dessous :

M. Jean-Michel BERGERE

Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

Mlle Cécile BASSERY	Chef de la Subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY	Chef de la Subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Pascal CARRIERE	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages
M. Laurent PRIGENT	Co-responsable de l'unité d'exploitation des ouvrages
M. Alain DUFLLOT	Chef de la Subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au subdivisionnaire
M. Marc LABROUSSE	Responsable du domaine secteur Rouen

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la Subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au subdivisionnaire
M. Michel COLOMINE	Adjoint au subdivisionnaire
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Georges PARIS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Philippe MOGENNI	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Dominique TERRACHER-BEARD	Chef de la Subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Sandrine MICHOT	Responsable de la gestion du domaine
M. Lionel CHARTIER	Chef de la Subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au subdivisionnaire
M. Pascal FAVIER	Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au subdivisionnaire
M. Rémy IMBERT	Chef de la Subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Eric SCHMITT	Chef de la Subdivision de Compiègne
M. Jean-Philippe GRANDIN	Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard WLODARCZIK	Chef de la Subdivision de Péronne
M. Franck DALMASSE	Adjoint au subdivisionnaire
M. Bernard CHANTRELLE	Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Mme Nadine PRUD'HOMME	Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Nathalie LABONDE	Adjoint au subdivisionnaire
Mme Virginie HONNONS	Chef de la Subdivision de Château-Thierry
M. Thierry GIVRY	Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER	Chef de la Subdivision de Rethel
M. Vincent TRITON	Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués visés à l'article 3 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 7 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 1er septembre 2009.

Article 8 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **14 OCT. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**


Hervé MARTEL



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Ordre général)

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

**direction
interrégionale
du bassin
de la Seine**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifié portant dispositions diverses en matière de transports,

VU la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions diverses en matière d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

VU le décret du 06 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

VU le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 12 mai 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

VU la décision du 3 août 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

SUR proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Bâthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
Iva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef de service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

à l'effet de signer, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé,
- b) tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- c) tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et tout état de frais correspondants,
- d) action en justice, en cas d'urgence,
- e) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,
- f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial,
- g) en cas d'urgence, toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers,
- h) en cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...), soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau),
- i) tout acte ou décision relatif à la désignation des membres des jurys de concours, de marchés de maîtrise d'œuvre hors concours et de marchés de conception-réalisation, pour les marchés des services mis à la disposition de Voies navigables de France.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF et de M. Jean LE DALL, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.f) et 1.i).

Article 3 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celles de Messieurs Gaston THOMAS-BOURGNEUF , Jean LE DALL et Éric VILBE, délégation est donnée à M. Alexandre GUERINI à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.d) et 1.i).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain COUDRET, chef du service Gestion de la Voie d'Eau à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.g) et 1.h)

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de services, aux chefs d'arrondissement et à leurs adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à 1.c) et 1.h) :

- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine (par intérim)
- M. Didier BEURAIN, chef de l'arrondissement Seine-Amont (par intérim)
- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie
- M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie
- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne
- M. Claude DENET, chef du service développement et des affaires domaniales (sauf pour le 1.h))
- M. Antoine BERBAIN, chef du service technique de la voie d'eau (sauf pour le 1.h))

Article 6 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivision, chefs d'unité et à leurs adjoints désignés à l'annexe 1, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à c) :

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 8 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 22 septembre 2009.

Article 9 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le

14 OCT. 2009

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**


Hervé MARTEL

ANNEXE I

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
Mlle Cécile BASSERY	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Cyril DEMEUSY M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle Aménagement Domaine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Michel COLOMINE	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy JMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
Mme Dominique TERRACHER-BEARD M. Thierry PICOT	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Georges PARIS M. Philippe MOGENNI	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU	Chef du bureau administratif
M. Éric SCHMITT M. Jean-Philippe GRANDIN	Chef de la subdivision de Compiègne Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne
M. Bernard WLODARCZIK M. Franck DALMASSE	Chef de la subdivision de Péronne Adjoint au chef de la subdivision de Péronne
M. Bernard CHANTRELLE Mme Nadine PRUD'HOMME	Chef de la subdivision de Saint-Quentin Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN
Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule Gestion Domaniale et Contentieux

Mme Martine DELOZANNE

Responsable du bureau administratif



Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n°61-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n° 92-957 du 8 septembre 1992 complétant les dispositions de l'article 27-1 du décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié et complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, désignant les ordonnateurs secondaires;

VU la décision du 3 mars 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

2, quai de Grenelle,
75732 Paris cedex 15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991.
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303 00017
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à :

- M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef de service, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau.

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Gaston THOMAS-BOURGNEUF et Jean LE DALL, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, au secrétaire général;
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général du service navigation de la Seine.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales par intérim,

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Antoine VALLEE, responsable du pôle bateaux-logement.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux personnes visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Article 8 :

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- M. Michel LEFEVRE ⇔ Chef d'agence de Saint-Mammès
- M. Bernard LEGER ⇔ Chef d'agence de Saint-Quentin

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Philippe BEINAT, TSC, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BEINAT, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- M. Jean-Luc SUBERCHICOT, SAE, adjoint au chef du CRCE.

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 et 6, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 12 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 1er septembre 2009.

Article 13 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **14 OCT. 2009**

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**


Hervé MARTEL

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

Mme Claudine JOURDAIN	Chef du pôle personnel
M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation (par intérim)
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Vincent GOHIN	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Grégoire ISIDORE	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Dominique BANGOULA	Chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau (par intérim)
M. William THOMAS	Chef de la subdivision connaissance et réseaux de

M. Daniel TOURNETTE
M. Marc BERTHE

Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU

Chef du bureau administratif

M. Éric SCHMITT
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK
M. Franck DALMASSE

Chef de la subdivision de Péronne
Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTRELLE
Mme Nadine PRUD'HOMME

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

M. Mathieu GALIANA
M. Yannick LAISIS

Chef du bureau études
Adjoint au chef du bureau études

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN
Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

Pôle financier

M. Bernard LEGER
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin
Adjoint au responsable du centre de gestion du
transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Département développement de la voie d'eau :

M. Bertrand NEVEUX

Adjoint responsable département

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des
ouvrages

Subdivision d'Amfreville :

M. Gérard ENOS

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Éric ABILY
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Contrôleur
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Pascal GREGOIRE
M. Oswald DECLOMESNIL
M. Jean-René CAMPOS

Responsable secteur aval
Responsable secteur amont
Responsable maintenance amont
Responsable maintenance aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Dominique NOLIN
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent
Responsable secteur Bray
Responsable ateliers

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT
M. Myriam ARCHAMBAULT
M. Jean SERRIER
M. Christian LAFOLLY

Chargé d'études d'opération et surveillance travaux
Responsable secteur Auxerre
Responsable secteur Villeneuve
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du
domaine public fluvial
Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE
M. Gérard MASAU
M. Jean-Yves PINET

Responsable ateliers
Responsable secteur aval
Responsable secteur amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Henri GIBOUT
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable des ateliers
Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

M. Joël NOISETTE

Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN

M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Didier ELOY

Responsable de la circonscription de Reims et Loivre

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin



Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France

**direction
interrégionale
du bassin
de la Seine**

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,

VU le code des marchés publics,

VU l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1990 modifiée, pour l'année 1991,

VU la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifié, portant dispositions diverses en matière de transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 09 février 2009 nommant Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 21 septembre 2009 nommant Monsieur Hervé MARTEL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la décision du 4 février 2009 nommant Monsieur Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 12 octobre 2009 de Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Monsieur Hervé MARTEL, directeur interrégional du bassin de la Seine, chef du service navigation de la Seine,

SUR proposition du secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Gaston THOMAS-BOURGNEUF, ingénieur général des Ponts et Chaussées, directeur délégué ;
- M. Jean LE DALL, administrateur civil hors classe, adjoint au chef du service et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;

- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux agents, sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par Monsieur Hervé MARTEL, chef du service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine.

Article 6 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 1er septembre 2009.

Article 7 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le

14 OCT. 2009

**Le Directeur Interrégional du Bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Hervé MARTEL

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

Mme Claudine JOURDAIN	Chef du pôle personnel
M. Rémy BLANES	Chef du bureau formation et concours
M. Philippe BEINAT	Chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Julien BOUCAULT	Chef de la subdivision politique technique Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation (par intérim)
M. Gérard LEITZ	Chef de la subdivision gestion du trafic
M. Thierry VERDIER	Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUE DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Nathalie RICHER	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
M. Vincent GOHIN	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
M. Grégoire ISIDORE	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
M. Didier CATTENOZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Olivier CHARDAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 4

SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

M. Dominique BANGOULA	Chef de la subdivision spécialisée qualité et police de l'eau (par intérim)
M. William THOMAS	Chef de la subdivision connaissance et réseaux de

M. Daniel TOURNETTE
M. Marc BERTHE

Chef du bureau études et travaux
Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU

Chef du bureau administratif

M. Éric SCHMITT
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK
M. Franck DALMASSE

Chef de la subdivision de Péronne
Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTRELLE
Mme Nadine PRUD'HOMME

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin

M. Mathieu GALIANA
M. Yannick LAISIS

Chef du bureau études
Adjoint au chef du bureau études

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Antoine HERMAN
Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
Adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

Pôle financier

M. Bernard LEGER
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin
Adjoint au responsable du centre de gestion du
transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Département développement de la voie d'eau :

M. Bertrand NEVEUX

Adjoint responsable département

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. Michel NEYT

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des
ouvrages

Subdivision d'Amfreville :

M. Gérard ENOS

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Éric ABILY
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Contrôleur
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Jean-Louis GUILHAS
M. Pascal GREGOIRE
M. Oswald DECLOMESNIL
M. Jean-René CAMPOS

Responsable secteur aval
Responsable secteur amont
Responsable maintenance amont
Responsable maintenance aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Dominique NOLIN
M. Richard MARCHAL

Responsable secteur Nogent
Responsable secteur Bray
Responsable ateliers

Subdivision de Sens

M. Julien ARCHAMBAULT
M. Myriam ARCHAMBAULT
M. Jean SERRIER
M. Christian LAFOLLY

Chargé d'études d'opération et surveillance travaux
Responsable secteur Auxerre
Responsable secteur Villeneuve
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du
domaine public fluvial
Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE
M. Gérard MASAU
M. Jean-Yves PINET

Responsable ateliers
Responsable secteur aval
Responsable secteur amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Henri GIBOUT
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable des ateliers
Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET

Responsable des ateliers

M. Joël NOISSETTE

Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef de la cellule gestion domaniale et contentieux

Subdivision de Rethel :

Mme Angélique GADOUIN

M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Didier ELOY

Responsable de la circonscription de Reims et Loivre

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin